



Compte rendu réunion du conseil municipal de Château

Du 25 septembre 2025

Présents : Pierre NUGUES, René DUFOUR, Christian MERIGOT, Pascal PERRIN, Sylvie RIPPE, Claudie CREUTZ, Françoise CHANAL, Claude NUGUES, Damien THERIAUD,

Absents / excusés : Claude NUGUES, Laurence SAINT-JEAN

Convocation du 15/09/2025

La séance est ouverte à 20 heures.

1- Approbation du dernier compte rendu de conseil et désignation d'un secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent conseil municipal a été transmis aux conseillers. Aucune demande de correction n'ayant été reçue, il est proposé au conseil de :

- Adopter le compte rendu du conseil municipal du 08/07/2025 ;
- Désigner Sylvie RIPPE secrétaire de la présente séance.

2- Modification de la délibération du budget 2025 pour budget en suréquilibre

Lors de l'établissement du budget, les restes à réaliser n'étaient pas intégrés.

Suite à cette intégration, le budget est désormais en suréquilibre en investissement.

Vu les articles L1612-6 et L1612-7 qui autorisent un suréquilibre budgétaire il faut modifier la délibération de vote du budget « annule et remplace » afin de constater le suréquilibre en investissement .

BUDGET 2025	
FONCTIONNEMENT DEPENSES	245 216.99 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	245 216.99 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	567 090.87 €
INVESTISSEMENT RECETTES	772 156.98 €

Le conseil vote ACCEPTE et ADOPTE cette modification à l'unanimité.

3- Délibération DETR pour placettes et acoustique de la salle communale

En date du 17 février 2025, le conseil avait pris une délibération N°4/2025 concernant la demande de subvention pour les placettes et les travaux d'acoustique de la salle des fêtes.

Lors du dépôt sur la plate-forme DEMARCHE SIMPLIFIEE, cette délibération a été déposée en pièce justificative.

En date du 03 septembre 2025 Mme HUMBEY, de la préfecture de Saône et Loire, nous a demandé par mail de revoir cette délibération et d'en émettre deux, une pour chaque dossier.
Pour cela il nous a été envoyé un document « modèle de délibération ».
Le conseil vote ACCEPTE et ADOPTE cette modification à l'unanimité.

4- Affouage 2025-2026

Pour rappel : Très réglementé, l'affouage est orchestré par différents acteurs (le conseil municipal, la commission des bois et les forestiers) aux missions bien précises. C'est le conseil municipal qui :

- **décide** si les bois seront vendus ou destinés à l'affouage ;
- **choisit** le mode de répartition de l'affouage et les conditions de domicile : pour les habitants permanents de la commune ;
- **fixe** le montant de la taxe d'affouage ;
- **répartit** les lots par tirage au sort ;
- **précise** dans un règlement intérieur le déroulement de l'exploitation, comprenant le délai d'exploitation fixé par l'ONF ;
- **décide** du mode d'exploitation : par les affouagistes eux-mêmes, ou par la commune qui répartit ensuite les lots façonnés ;
- **choisit** trois habitants comme garants, solidairement responsables de la qualité de l'exploitation.

Les inscriptions pour les affouages 2025/2026 auront lieu du **mercredi 1^{er} octobre au vendredi 7 novembre 2025 en mairie (paiement à l'inscription).**

Tous les affouagistes inscrits sur la zone d'affouage Château devront être présents le samedi 22 novembre 2025 à 8 h 30 – RDV route de Buffières pour l'entretien des « Gasses » (lignes entre les coupes) + tirage des coupes.

La présence est obligatoire.

Rappel : 15 avril – fin de l'abattage et le 15 octobre – fin du débardage.

Tarif : Château = 25 euros – St Léger = 25 euros

5- Point sur îlot de sénescence

Pour rappel, les lots concernés sont les 3-6 -12-15-18.

Nous devrions percevoir le fonds d'indemnisation d'ici à fin 2026.

Les îlots ont été délimités, et des plaquettes d'identification ont été apposées sur les arbres.

6- Nomination d'une commission pour classement de voies (communales, rurales, dessertes)

Dans le cadre du classement des voies communales, rurales et dessertes effectué par l'organisme de LA POSTE, une commission doit être mise en place.

Après concertation, la commission sera constituée de :

Pierre NUGUES, Jean-Baptiste JANDET, Damien THERIAUD, Christian MERIGOT, René DUFOUR.

7- Prévision des travaux de voirie pour 2026

En prévision des travaux de voirie qui seraient éventuellement effectués sur l'année 2026, il a été convenu de prendre contact avec Monsieur PELLETIER du bureau d'études 2AGE CONSEIL, pour prendre en compte les travaux à envisager afin de déposer les dossiers de subvention.

8- Demande d'occupation de la salle communale pour des cours de Taï Chi

En date du 21 juillet 2025, Madame Isabelle SANGOY nous a contactés par mail pour une demande d'occupation de la salle communale les mardi ou mercredi soir de 18 h à 19 h 30 afin de donner des cours de Taï Chi.

Après concertation, il est convenu que le conseil ne donne pas une suite favorable à Madame SANGOY, la salle n'ayant pas destination à effectuer des activités sportives mais étant uniquement liée à des réunions ou des repas.

QUESTIONS DIVERSES :

RECENSEMENT 2026 : Pour l'instant des personnes ont été sollicitées pour être « agent recenseur », l'une d'entre elle a accepté le poste et une délibération sera prise au prochain conseil concernant sa nomination.

CIMETIERE : une étude est en vue concernant la tarification des concessions. Ce point sera abordé lors du prochain conseil.

La séance est levée à 22 h 30

